



Wallonie

Commune de Court-Saint-Etienne

## URBANISME

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Augustin SIAENS demeurant rue du Granier, 1 à 1490 Court-St-Etienne . Le terrain concerné est situé à 1490 COURT-SAINT-ETIENNE, rue du Granier, 1 - cadastré section L n° 455c et 455d.

Le projet consiste en l'extension d'une habitation.

L'enquête publique est réalisée en vertu de l'article D.IV.40 du Code du Développement Territorial :  
**dérogation au plan de secteur.**

Le dossier peut être consulté à l'Administration Communale de COURT-SAINT-ETIENNE – service urbanisme logement – rue des Écoles n° 1 à 1490 COURT-SAINT-ETIENNE du **18 janvier 2021 au 01 février 2021** sous des modalités à convenir en prenant rendez-vous, minimum 24H à l'avance, le mardi et vendredi de 8h30 à 12h00 au 010.620.644 ou par mail à [urbanisme@court-st-etienne.be](mailto:urbanisme@court-st-etienne.be).

Les réclamations et observations écrites peuvent être envoyées pour le **01 février 2021** au plus tard à l'Administration Communale de Court-Saint-Etienne service urbanisme logement rue des Écoles n°1 à 1490 Court-Saint-Etienne – [urbanisme@court-st-etienne.be](mailto:urbanisme@court-st-etienne.be). Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal.

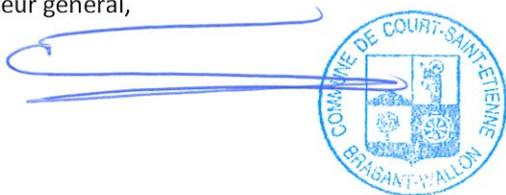
Le conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme est M. Olivier LEDOUX dont les bureaux se trouvent à l'Administration Communale de Court-Saint-Etienne service urbanisme logement rue des Écoles n°1 à 1490 Court-Saint-Etienne – [urbanisme@court-st-etienne.be](mailto:urbanisme@court-st-etienne.be).

**Ces modalités spécifiques sont d'application en raison des mesures du Gouvernement fédéral dans le cadre de l'épidémie Covid-19.**

Ainsi affiché, le 12 janvier 2021

Le Directeur général,

F. PETRE



Le Bourgmestre,

M. GOBLET d'ALVIELLA